

Ecrit par le 25 août 2024

GRAND DELTA HABITAT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents

Date et heure de clôture : 14/03/23 à 11H00

Ecrit par le 25 août 2024



APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Travaux

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND DELTA HABITAT - 3, rue Martin Luther King - 84054 Avignon Cedex 1 - Type d'organisme : Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM - Activité(s) principale(s) : Logement et développement collectif

OBJET DU MARCHE

Objet du marché : Travaux de rénovation énergétique de la Résidence «Les Jardins I»

Type de Marché de travaux : Exécution - Lieu d'exécution ou de livraison : LE THOR (84250)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Type de marché : Marché séparé ordinaire - Variantes non autorisées (Cf. R.C.)

Durée du marché ou délai d'exécution : 16 mois Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Descriptif des lots : Lot n° 22 : Isolation Thermique par l'Extérieur Lot n° 25 : VMC

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Cautionnement et garanties exigés : Cf. R.C. Modalités de financement et de paiement : Cf. R.C.

Forme juridique : Cf. R.C.

Autres conditions particulières : Cf. R.C.

Langue à utiliser dans l'offre / candidature : Français - Unité monétaire utilisée : l'euro.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique : Cf. R.C.

Capacité économique et financière : Cf. R.C.

Capacité technique : Cf. R.C.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération - Valeur technique : 60% - Prix des prestations : 40%

PROCEDURES et DELAIS

Ecrit par le 25 août 2024

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 14/03/23 à 11H00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

RENSEIGNEMENTS et ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence de l'affaire : 624-TX2023/1

Renseignements d'ordre administratif : Mme Patricia ANGELIER - GRAND DELTA HABITAT - 3, rue Martin Luther King 84054 Avignon Cedex 1 - Tél : +33 490272219 - Email : patricia.angelier@granddelta.fr

Renseignements d'ordre technique : Les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur via le site : <http://www.marches-securises.fr>

Conditions d'obtention du DCE : Téléchargement gratuit sur <http://www.marches-securises.fr>

Remise des offres : Transmission par voie électronique via le site <http://www.marches-securises.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Judiciaire d'Avignon - Palais de Justice 2, boulevard Limbert - 84078 Avignon Tél. 04.32.74.74.00 Fax. 04.32.74.75.20

Introduction des recours : Cf. R.C.

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE



Écrit par le 25 août 2024

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



AVIS ADMINISTRATIF

L'Isle-sur-la-Sorgue (84) - Droit au bail bar, vente de boissons et petite restauration 290 000 €. Secteur premium en plein cœur du centre-ville, à la jonction des deux principaux linéaires commerçants à très fort flux piéton, voisin futur cinéma (déc.2023)
www.islesurlasorgue.fr/commerce/avis

SYNDICAT RHONE-VENTOUX



Ecrit par le 25 août 2024

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents

AVIS AU PUBLIC

Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux

Enquête publique relative au projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Beaumes-de-Venise (84)

Par arrêté n° 29/2023 en date du 2 février 2023, le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux a prescrit et ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N° E22000106/84 du 10/11/2022, a désigné Madame Justine DESFOUR en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de BEAUMES-DE-VENISE (85 Av. Raspail, 84190 Beaumes-de-Venise), pour une durée de 33 jours consécutifs :

DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 AU VENDREDI 31 MARS 2023 INCLUS.

Ce projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise a été prescrit par délibération du Comité syndical en date du 26 janvier 2023 N° 2023-9 et a pour objet de délimiter, en cohérence avec les documents d'urbanisme, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. Le zonage d'assainissement de 2001 doit être révisé suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Beaumes-de-Venise le 1^{er} décembre 2020. Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité aura l'obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte.

Par décision n° CE-2020-2567 du 27 mai 2020, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que ce projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de Beaumes-de-Venise aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h,

-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles de la Mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la Commune (<https://www.beaumes-de-venise.fr>) et

Ecrit par le 25 août 2024

sur le site internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Beaumes-de-Venise ou du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie de Beaumes-de-Venise d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier au siège du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (595 Chemin de l'Hippodrome, CS 10022 84201 Carpentras Cédex) ou par courriel à l'adresse suivante : contact@rhone-ventoux.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Beaumes-de-Venise, en salle des Mariages (accessible aux personnes à mobilité réduite) :

- **Le LUNDI 27 FEVRIER 2023 de 9 heures à 12 heures,**
- **Le MERCREDI 15 MARS 2023 de 13 heures 30 à 16 heures,**
- **Le VENDREDI 31 MARS 2023 de 13 heures 30 à 16 heures.**

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux, en Mairie de Beaumes-de-Venise et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur les sites internet de la Commune de Beaumes-de-Venise (<https://www.beaumes-de-venise.fr>) et du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation par le Comité Syndicat du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux. Une délibération sera prise. Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux est responsable du projet.

3955388

Publié le 07/02/2023

VILLE D'ORANGE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



Avis au public

Commune d'Orange

Enquête publique portant sur la modification du PLU n°1

Par arrêté n°210 du 17 juin 2021 le Maire de la commune d'Orange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Orange.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Orange représentée par son maire M.Yann Bompard ou son 1er adjoint, M.Denis Sabon et dont le siège administratif est situé à la mairie d'Orange.

Ecrit par le 25 août 2024

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Marc Gonzalez en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Orange, Place Georges Clémenceau **du 16 janvier 2023 au 16 février 2023 inclus**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- 16 janvier 2023 de 8h à 12h au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 25 janvier 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 16 février 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.ville-orange.fr>, en mairie d'Orange aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie d'Orange à l'attention de M. Jean-Marc Gonzalez, commissaire enquêteur, Place Georges Clémenceau ou par courrier électronique à ads@ville-orange.fr
- Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orange et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A ORANGE le 16/12/22

Le Maire

3955271

Publié le 23/01/2023

Ecrit par le 25 août 2024

COMMUNE D'ORANGE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



Commune d'Orange Approbation de la modification n°2 du PLU

Par délibération en date du 13/12/22, le Conseil municipal a approuvé la modification n°2 du PLU. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 5/01/23.

Le dossier de modification n°2 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

3955351

Publié le 05/01/2023

Ecrit par le 25 août 2024

VILLE D'ORANGE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



Avis au public

Commune d'Orange

Enquête publique portant sur la modification du PLU n°1

Par arrêté n°210 du 17 juin 2021 le Maire de la commune d'Orange a ordonné l'ouverture de l'enquête

Ecrit par le 25 août 2024

publique sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Orange.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Orange représentée par son maire M.Yann Bompard ou son 1er adjoint, M.Denis Sabon et dont le siège administratif est situé à la mairie d'Orange.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Marc Gonzalez en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Orange, Place Georges Clémenceau **du 16 janvier 2023 au 16 février 2023 inclus**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- 16 janvier 2023 de 8h à 12h au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 25 janvier 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 16 février 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.ville-orange.fr>, en mairie d'Orange aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie d'Orange à l'attention de M.Jean-Marc Gonzalez, commissaire enquêteur, Place Georges Clémenceau ou par courrier électronique à ads@ville-orange.fr
- Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orange et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A ORANGE le 16/12/22

Le Maire

3955270

Publié le 31/12/2022

Ecrit par le 25 août 2024

COMMUNE DE MERINDOL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



COMMUNE DE MERINDOL 84360

AVIS

Prescription de révision générale du Plan Local d'urbanisme-PLU

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil municipal de la commune de Mérindol a

Écrit par le 25 août 2024

approuvé la prescription générale de son PLU, définissant les objectifs poursuivis et modalités de concertation. La délibération affichée 1 mois en mairie sera consultable en mairie de Mérindol et sur le site internet de la commune.

3955333

Publié le 29/12/2022

COMMUNE DE BONNIEUX



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 25 août 2024

*Mairie de Bonnieux*

Commune de Bonnieux (84)

Projet de révision « allégée » n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux a décidé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 de prescrire la **troisième révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Cette procédure de révision dite « allégée » doit permettre la **création d'un centre de formation dédié aux métiers du Patrimoine** (dans le BTP notamment) ainsi qu'un **espace de vente showroom** en lien avec ces métiers, au niveau de **l'ancien site industriel des Carreaux Vernin**. Aujourd'hui à l'abandon et tombant en désuétude, ce projet permettrait de le **remettre en valeur tout en confortant les activités économiques** sur la commune.

Ce type de procédure est soumis à **concertation préalable** dont les modalités sont fixées dans la délibération prescrivant cette procédure, qui est affichée en Mairie et disponible sur son site internet durant toute la période de concertation. La municipalité invite ainsi chacun à prendre connaissance du dossier et à participer à cette concertation par les moyens mis à sa disposition, et notamment le registre disponible en Mairie, ou encore par mail ou courrier en Mairie.

Un **dossier** est d'ores et déjà **mis à disposition du public** toujours selon les mêmes modalités (en Mairie et sur le site internet), avec les éléments permettant de comprendre notamment les objectifs et le cadre juridique de ce projet.

Précisions que suite à son « arrêt », la révision sera notamment soumise à des avis divers (services de l'Etat, Chambres Consulaires, SCoT du Pays d'Apt Lubéron, Autorité environnementale...), puis à **enquête publique** où la population sera encore amenée à s'exprimer.

Le service urbanisme de la commune reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

3955325

Publié le 27/12/2022

Ecrit par le 25 août 2024

COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



Commune de CABRIERES D'AVIGNON

AVIS AU PUBLIC

**Prescription de la déclaration
de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
pour la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque**

Par délibération n°2022-059, en date du 30 novembre 2022, le conseil municipal a décidé de prescrire la déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions des articles L.153-54 et suivants du code de l'Urbanisme dont l'objet est de permettre la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière au sud du village.

Écrit par le 25 août 2024

Cette délibération a été affichée sur le panneau d'affichage de la mairie le 21 décembre 2022 et le sera pendant une durée de 1 mois.

3955277

Publié le 23/12/2022

COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 25 août 2024



Commune de CABRIERES D'AVIGNON

AVIS AU PUBLIC Approbation de la Révision Allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération n2022-065, en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal a décidé d'approuver la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme dont l'objet est d'affiner la délimitation de l'espace identifié au titre de l'article L.151-23 du CU identifié « EV6 ».

Cette délibération a été affichée sur le panneau d'affichage de la mairie le 21 décembre 2022 et le sera pendant une durée de 1 mois.

3955278

Publié le 23/12/2022

COMMUNE DE BONNIEUX

Ecrit par le 25 août 2024



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents



Mairie de Bonnieux

Commune de BONNIEUX

Avis au public

Révision « allégée » n°3 du PLU

Le public est informé que par délibération du 15 décembre 2022, le conseil municipal a prescrit la révision « allégée » n°3 de son plan local d'urbanisme (PLU).

Cette délibération précise les objectifs assignés à cette révision « allégée » n°3 ainsi que les modalités de concertation retenues conformément aux articles L.153-11 et L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération est consultable en Mairie et sur le site internet de la Mairie

3955276

Publié le 22/12/2022

COMMUNE DE LAGARDE D'APT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 août 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 février 2023 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 25 août 2024



Commune de Lagarde d'APT

Prescription de la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 27 juin 2022, le conseil municipal de Lagarde d'Apt a décidé de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire communal.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie.

3955236

Publié le 21/12/2022